

La recherche sur projet est un instrument ancien de politique scientifique qui, au sein des pays à fort investissement en recherche, a pris une place centrale dans la programmation de ces vingt dernières années. En France, s'il existe de nombreux « guichets » accessibles aux chercheurs et ouverts par différents acteurs nationaux, locaux et grandes entreprises, la création en 2005 de l'Agence nationale de la recherche (ANR) a toutefois donné à cet instrument un poids qu'il n'avait pas auparavant, en raison du volume de financement apporté mais également grâce à la visibilité de l'Agence dans le paysage national et européen de la recherche.

Conformément à son rôle d'« interlocuteur de l'Agence pour une réflexion commune sur la programmation des SHS »¹, l'alliance Athéna a réalisé une vaste étude pour disposer d'éléments de caractérisation de l'action de l'ANR auprès des sciences humaines et sociales depuis sa mise en place². En novembre 2019 a ainsi été initié un premier travail de croisement de données accessibles sur le site de l'ANR, dans ses rapports d'activités ou communiquées dans les groupes de travail qu'elle réunit. La mise en accès libre par l'ANR, au printemps 2020, d'une base de données des résultats de ses appels à projets a, dans un deuxième temps, permis de conduire un ensemble d'analyses couvrant la période 2005-2019. Celles-ci ont été réunies dans une étude longitudinale finalisée en décembre 2020 (*Les Sciences Humaines et Sociales à l'Agence nationale de la recherche (2005-2019)*) destinée à produire des repères quantitatifs solides pour favoriser les débats sur l'avenir des sciences humaines et sociales à l'ANR et construire des propositions en vue du futur plan triennal de l'Agence (2022-2025). La présente note synthétise les divers constats de cette étude et les éléments de réflexion qui en sont issus.

La recherche sur projets en SHS : un phénomène relativement récent

Jusqu'à la création de l'ANR, les SHS étaient restées à la marge des dispositifs de financement sur projet. Le quatrième plan de développement économique et social (1962-1965) leur avait permis de commencer à bénéficier de ces instruments, mais l'investissement à leur égard était notablement réduit par rapport aux autres grands domaines scientifiques.

¹ Convention du 22 juin 2010 instituant l'alliance Athéna

² Les soutiens apportés par les autres guichets dont les budgets plus modestes, restent une ressource importante pour la recherche en SHS et nécessiteraient une étude spécifique, ainsi que les soutiens du programme Investissement d'Avenir pour lequel le rôle de l'ANR est limité à la gestion du dispositif.

Avec le lancement de programmes non-thématiques (également dits « blancs »), l'ANR étend la juridiction des appels à projets au-delà d'une recherche programmée de l'extérieur et reconnaît la diversité des recherches potentiellement finançables. Il a néanmoins fallu, selon les termes de Jean-Michel Roddaz³, premier responsable du département SHS de l'ANR, « *un vaste mouvement orchestré par les chercheurs eux-mêmes* » au moment de la mise en place de l'agence pour que les SHS puissent profiter de financements alloués dans le cadre de ses programmes.

Financement récurrent et financement sur projet

Si le choix de la recherche sur projet par les politiques publiques s'inscrit dans une conception générale de la recherche comme espace international de compétition, il est aussi à noter que le développement de l'ANR correspond à une période de stagnation des budgets de fonctionnement des laboratoires publics de recherche.

Dans le domaine des SHS, le nombre important d'unités universitaires rend le sujet des équilibres entre le financement récurrent des laboratoires et le financement sur projet particulièrement sensible. En effet, l'ensemble des 619⁴ unités universitaires (hors frais de personnels et budgets des unités de service) reçoit annuellement un budget de fonctionnement situé, en 2018, entre 12 et 13 millions d'euros, c'est-à-dire plus de deux fois moins que le budget moyen de l'ANR consacré aux SHS à la même période. Ainsi l'apport financier de l'Agence est particulièrement significatif pour ce domaine et tout secteur disciplinaire qui n'a que peu de chance d'obtenir un projet est particulièrement pénalisé du fait de la modicité des financements récurrents.

La condition des UMR est un peu différente, car le soutien des organismes permet a minima de doubler leur budget de fonctionnement, et parce qu'elles bénéficient en général d'un ensemble plus important de services qui facilite notamment la gestion des projets.

Les réformes de l'ANR

L'Agence connaît une importante refonte de son organisation interne en 2014 qui conduit à distinguer deux temps dans l'analyse.

³ RODDAZ, Jean-Michel. « Le financement de la recherche sur projets : pourquoi et comment ? »

⁴ Chiffre année 2018, Index des SHS

L'organisation de l'ANR entre 2005 et 2013

L'ANR se structure autour de départements dédiés à chaque domaine scientifique et de secteurs transverses ou spécifiques. Quatre départements scientifiques – ou « thématiques » – sont créés en 2005 (« *Biologie et santé* », « *Ecosystèmes et développement durable* », « *Energie durable et environnement* », « *Matière et information* »), auxquels s'ajoute un cinquième dédié aux « *Sciences humaines et sociales* » en 2006, puis un sixième en 2007, par scission du département « *Matière et information* » en deux périmètres « *Ingénierie, procédés et sécurité* » et « *Sciences et technologies de l'information et de la communication* ».

A partir de 2009, chaque département s'appuie sur un comité scientifique sectoriel, composé de représentants des communautés et du ministère, en charge de la programmation thématique.

Un département est dédié aux programmes non-thématiques, ouverts aux propositions spontanées des chercheurs toutes disciplines confondues. Il propose quatre instruments de financement : « Blanc », « Jeunes chercheuses et jeunes chercheurs », « Chaires d'excellence » et « Retours post-docs ». Enfin, la direction qui s'occupe du développement de la politique de collaboration internationale de l'Agence administre des programmes internationaux, à travers des rencontres bilatérales avec les agences et les organismes internationaux de financement de la recherche.

L'organisation de l'ANR entre 2014 et 2018

A partir de 2014, l'ANR se restructure autour de cinq départements (« *Numérique et mathématiques* », « *Sciences physiques, ingénierie, chimie, énergie* », « *Biologie et santé* », « *Sciences humaines et sociales* », « *Environnement, écosystèmes, ressources biologiques* ») et abandonne le département non-thématique.

Le plan d'action est élaboré par les comités de pilotage de la programmation (CPP) qui associent les responsables de département de l'ANR et les représentants des différents ministères, des organismes de recherche et de la Conférence des présidents d'université aux communautés scientifiques.

L'appel à projets générique (AAPG) déploie quatre instruments pour soutenir soit des projets de recherche individuelle menés par des jeunes chercheuses et des jeunes chercheurs (JCJC), soit des projets de recherche collaborative entre entités publiques dans un contexte national (PRC) ou international (PRCI) et entre structures publiques et privées (PRCE). Des comités intersectoriels dits « inter-CPP » sont organisés autour de grandes thématiques.

En sus de l'AAPG, l'Agence propose des appels à projets spécifiques qui concernent essentiellement des travaux

de recherche partenariale ou produits en réponse à des événements et des défis sociétaux majeurs. Les programmes internationaux de la première période de l'ANR sont portés à la fois par l'AAPG et par les AAP spécifiques dans le cadre de la composante « *Construction de l'espace européen de la recherche et attractivité internationale* ».

Les évolutions de la nomenclature scientifique de l'ANR

En 2017, après une tentative de structuration de l'ANR autour de grands défis de société, l'Agence revient à une organisation disciplinaire légèrement modifiée par rapport à la période précédente : 1. *Sciences de l'environnement*, 2. *Sciences de l'énergie et des matériaux*, 3. *Sciences de la vie*, 4. *Sciences humaines et sociales*, 5. *Sciences du numérique*, 6. *Mathématiques et leurs interactions*, 7. *Physique de la matière, hautes énergies, planètes-univers*.

Les différentes nomenclatures de l'ANR ont pour point commun de mettre au même plan des disciplines, des domaines scientifiques et des thématiques de recherche. Les sciences humaines et sociales, rassemblées dans une seule catégorie, sont le seul grand domaine scientifique à ne pas être déployé ce qui a pour effet de minorer la place qu'elles occupent dans la recherche publique. Rappelons qu'elles représentent 34% du potentiel RH de la recherche publique.

Leurs guichets, réduits à quatre axes à partir de 2013 (« Innovation et travail », « Culture, créations, patrimoine », « Cognition, éducation, formation », « Inégalités, discriminations, migrations »), sont loin de couvrir l'ensemble des disciplines SHS (cf. typologie HCERES).

LA TYPOLOGIE DISCIPLINAIRE DE RÉFÉRENCE POUR LES SHS (HCERES)

Marchés et organisations (SHS 1) : économie, finance/management

Normes, institutions et comportements sociaux (SHS 2) : droit, sciences politiques, sciences de l'information et de la communication, anthropologie/ethnologie, sociologie/démographie

Espace, environnement et sociétés (SHS 3) : géographie, aménagement/urbanisme, architecture

Esprit humain, langage et éducation (SHS 4) : linguistique, psychologie, sciences de l'éducation

Langues, textes, arts et cultures (SHS 5) : langues et littératures anciennes et françaises/littérature comparée, littératures et langues

étrangères/civilisations, cultures et langues régionales, arts, philosophie/sciences des religions/théologie

Mondes anciens et contemporains (SHS 6) : histoire, histoire de l'art, archéologie

Le traitement des SHS à l'ANR (2005-2013)

Tendances générales

Avec **604 projets déposés** en moyenne chaque année, les sciences humaines et sociales représentent **9,8% de l'ensemble des soumissions** réalisées auprès de l'Agence. Leur part dans la sélection est identique : chaque édition finance en moyenne **134 travaux SHS sur un total de 1 357** toutes disciplines confondues. Le taux de succès pour l'ensemble de la première période s'établit à **22,1%**, aussi bien pour les SHS que pour les autres sciences. En revanche, il diminue sévèrement en 2013 (15,2%). Le nombre de projets retenus baisse en effet au cours de la période, quand le niveau de dépôt reste relativement stable.

A *contrario*, le budget consacré aux sciences humaines et sociales suit une courbe ascendante entre 2005 et 2012, tout comme sa part dans le budget de programmation. En moyenne, **26,5 millions** d'euros sont consacrés chaque année au financement de travaux SHS, soit **4,6%** du budget annuel de programmation. Chaque projet SHS reçoit en moyenne **199 568 euros**, soit plus de deux fois moins qu'un projet toutes disciplines confondues. Ce budget moyen est cependant deux fois plus élevé en 2013 qu'en 2005.

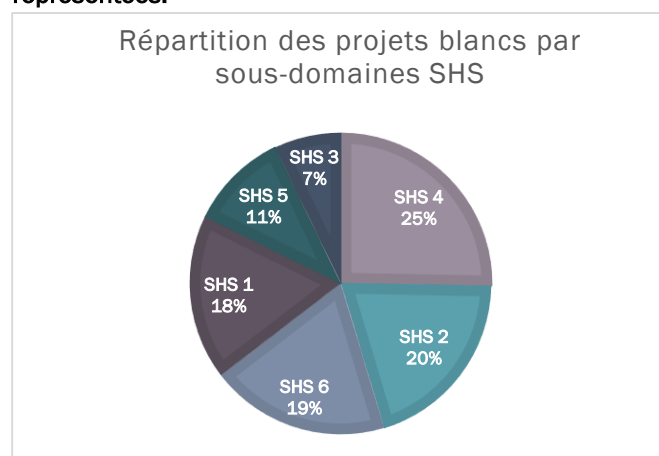
Caractérisation du dépôt de projets SHS

Les communautés SHS manifestent un **net intérêt pour les programmes blancs** qui totalisent **55%** de l'ensemble des dépôts en 2013. Cet attrait pour le non-thématique est également perceptible par l'augmentation des soumissions dans le cadre de la programmation internationale qui comporte plusieurs appels blancs. A l'inverse, les programmes thématiques sont progressivement délaissés par les chercheurs en sciences humaines et sociales dont le **taux de dépôt sur ces programmes a été plus que divisé par deux entre 2006 et 2013**.

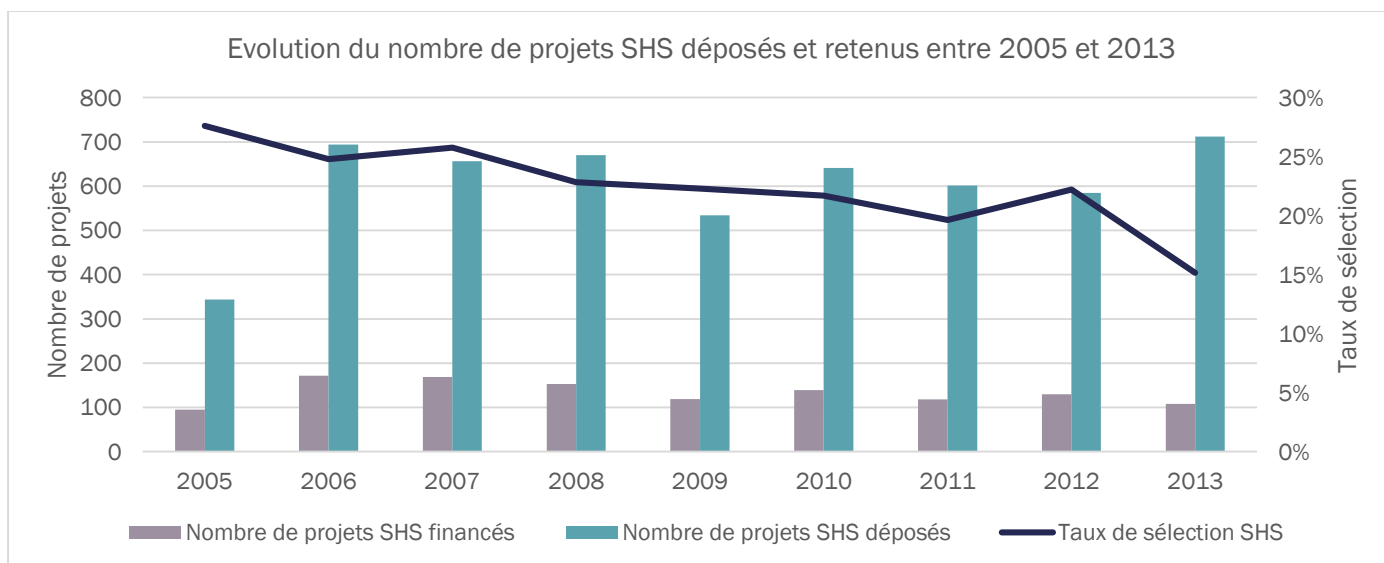
Les communautés témoignent également d'une **appétence certaine pour les projets monoporteurs**, puisque la majorité des travaux financés ne s'appuie que sur un coordinateur. Les travaux menés en partenariat réunissent pour leur part essentiellement des acteurs scientifiques et académiques présents sur un même site.

Traits distinctifs des projets SHS retenus

Les « SHS 4 – *Esprit humain, langage et éducation* » et « SHS 2 – *Normes, institutions et comportements sociaux* » regroupent près de la moitié des projets retenus. A *contrario*, les « SHS 3 – *Espace, environnement et sociétés* » et « SHS 5 – *Langues, textes, arts et cultures* » représentent à elles deux moins d'un cinquième de la sélection. **A l'échelle disciplinaire, l'économie et la psychologie sont surreprésentées au regard de leur potentiel effectif de recherche ; les disciplines des langues, de la littérature, du droit, des sciences de l'information et de la communication, elles, sous-représentées.**



Le CNRS coordonne 41% des projets SHS financés par l'Agence, avec un rééquilibrage en faveur des universités à partir de 2011. Parmi ces dernières, trois coordonnent plus de 25 projets : l'Université Paris Descartes, l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Université de Lille. 39% des projets sont localisés en Île-de-France.



A partir de 2014, les chercheurs peuvent postuler soit directement auprès du département associé à leur domaine scientifique (SHS *stricto sensu*), soit auprès de plusieurs comités (dits « inter-CPP ») quand les projets concernent l'environnement, la santé, le numérique, la sécurité.

Le traitement des SHS *stricto sensu* à l'ANR (2014-2018)

Tendances générales

Le département SHS expertise chaque année en moyenne **737 projets, soit 8% de l'ensemble des dépôts** effectués auprès de l'Agence. Il en finance **92** sur un total de 1 244 tous départements confondus : les sciences humaines et sociales représentent 7,3% de l'ensemble des projets retenus entre 2014 et 2018, contre 9,9% de 2005 à 2013. Le taux de sélection est particulièrement sévère sur l'ensemble de la période et n'atteint que 14,4% en 2018.

En revanche, la période est marquée par un effort budgétaire réel lié notamment au plan SHS initié en 2016 par le MESRI sur proposition de l'alliance Athéna. En comparaison de la première période, **l'ANR finance moins de projets SHS mais ces derniers bénéficient de soutiens plus élevés**. Les sciences humaines et sociales bénéficient ainsi en moyenne de **5,3% du budget de programmation, soit 24,3 millions d'euros par an. Le budget moyen par projet s'élève à 264 300 euros**, réduisant l'écart avec les projets portés par les autres sciences à 28% alors qu'il était de l'ordre de 53% dans les premiers temps de l'ANR.

Caractérisation du dépôt de projets SHS

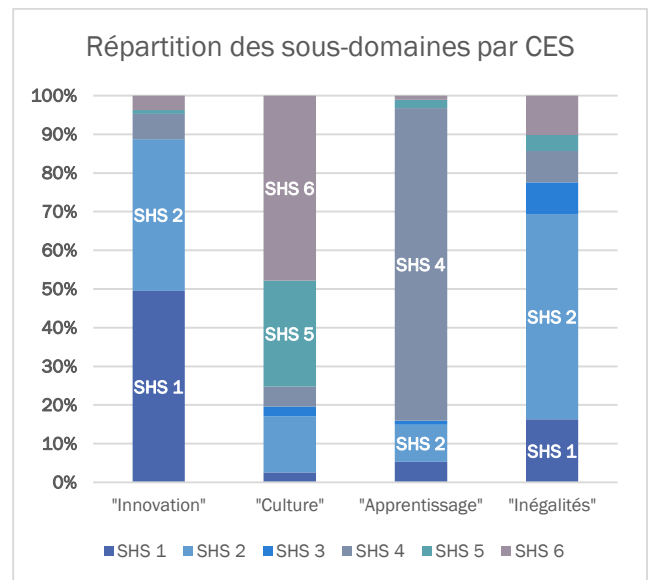
La procédure de soumission en deux temps permet d'augmenter le nombre de projets SHS déposés (beaucoup moins en revanche que dans les autres secteurs), mais à des degrés différents en fonction des programmes : le dépôt triple au niveau des programmes internationaux entre 2014 et 2018, il recule sur l'AAPG et se stabilise pour les appels à projets spécifiques.

Aussi, les communautés SHS confirment leur **appétence pour le non-thématique** (encore présent dans les AAP in-

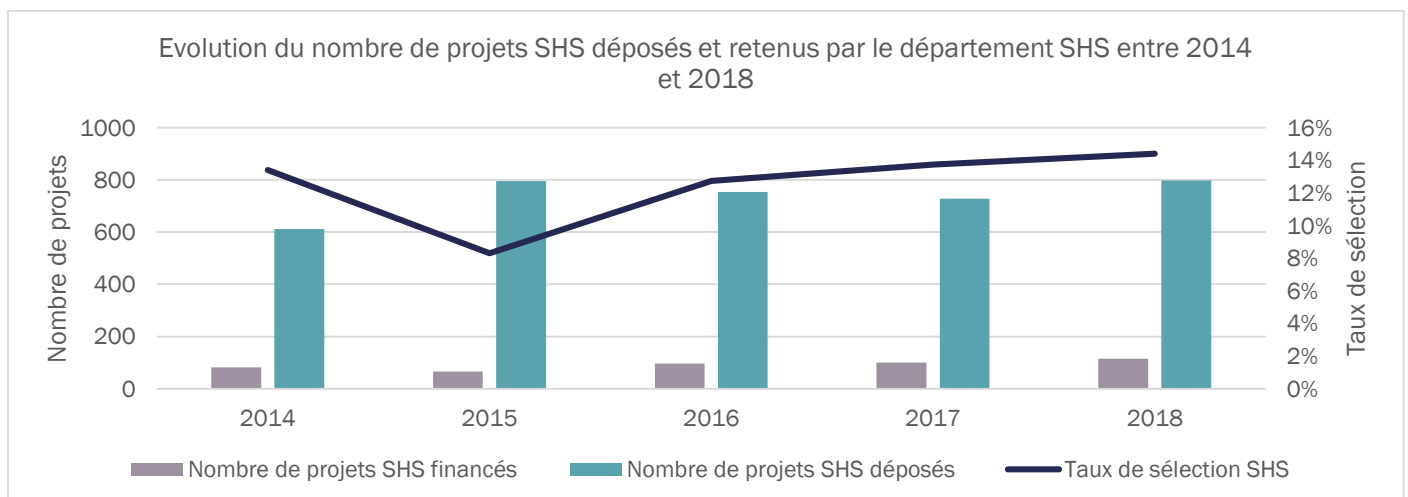
ternationaux) et manifestent un intérêt modéré pour les quatre axes de l'AAPG. Elles continuent également de s'investir dans des **projets de recherche individuelle** permis par l'instrument « Jeunes chercheuses et jeunes chercheurs » de l'AAPG : le volume de travaux JCJC financés double presque entre 2014 et 2018.

Traits distinctifs des projets SHS retenus

Le profil disciplinaire des projets SHS retenus est similaire à celui de la première période de l'ANR. Les déséquilibres précédemment identifiés ne sont pas résorbés mais au contraire exacerbés, en raison notamment des thématiques des comités d'évaluation scientifique et des disciplines d'affiliation de leurs membres qui marquent la composition disciplinaire des travaux sélectionnés.



Certaines universités prennent une part de plus en plus active dans la coordination, en écho avec la politique de site engagée depuis 2013 par le MESRI. L'Université Paris Descartes reste celle qui porte le plus de projets à l'ANR. La concentration en Île-de-France est de plus en plus visible puisque 47% des travaux s'effectuent dans cette région. A la différence de la première période, les partenariats se réalisent essentiellement entre des sites scientifiques différents et convoquent de plus en plus d'entités étrangères.



Le traitement des SHS en « inter-CPP » (2015-2018)

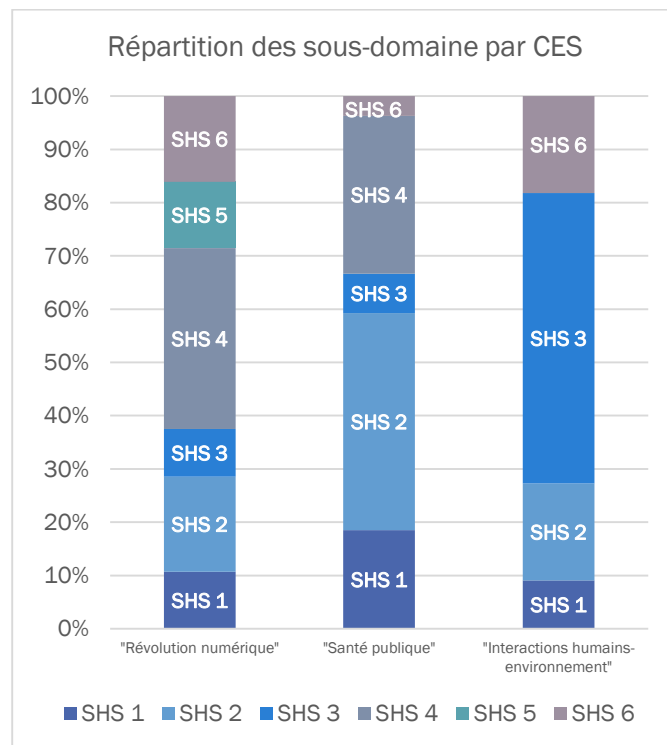
Tendances générales

Sur les **130 projets SHS déposés par an en « inter-CPP »**, **19 sont retenus en moyenne par l'ANR**. Ces travaux représentent ainsi un peu plus de 20% de l'ensemble des projets soumis et financés en sciences humaines et sociales. Le taux de succès est de l'ordre de **14,6%**.

7,8 millions d'euros sont affectés chaque année au financement de projets SHS dans le cadre d'une collaboration avec un autre département scientifique. Alors qu'ils ne concernent que 21,8% des travaux SHS retenus dans le cadre de l'AAPG, les projets sélectionnés en « inter-CPP » obtiennent 28,9% de l'ensemble du budget consacré par cet instrument aux sciences humaines et sociales. **En moyenne, ce type de projet reçoit 405 586 euros, un budget très supérieur à celui des SHS *stricto sensu* (264 300 euros).**

Traits distinctifs des projets SHS retenus

Les « SHS 4 – Esprit humain, langage et éducation » et « SHS 2 – Normes, institutions et comportements sociaux » concentrent toujours plus de la moitié des projets financés. Les « SHS 5 – Langues, textes, arts et cultures » continuent d'être sous-représentées, à la différence des « SHS 3 – Espace, environnement et sociétés » qui sont plus présentes que les « SHS 1 – Marchés et organisations » et « SHS 6 – Mondes anciens et contemporains ». **En effet, les CES transverses ont tendance à accroître le phénomène de focalisation de l'ANR sur quelques disciplines et d'éviction de quelques autres.** Au sein même des collaborations scientifiques, la contribution des sciences humaines et sociales est parfois négligeable par rapport à celle des autres domaines : **14% des projets retenus en « inter-CPP » présentent une composante très faiblement SHS.**



40% des projets SHS soutenus dans le cadre des « inter-CPP » sont coordonnés par des universités. Les écoles et instituts sont également particulièrement impliqués dans ce type de travaux, devançant le CNRS en termes de coordination. 42,9% des partenariats sont conclus avec des entités privées, ce qui explique la part plus significative de l'instrument « Projets de recherche collaborative – Entreprises » (PRCE) au sein des « inter-CPP » (17% des projets retenus) que du département SHS (6% seulement).

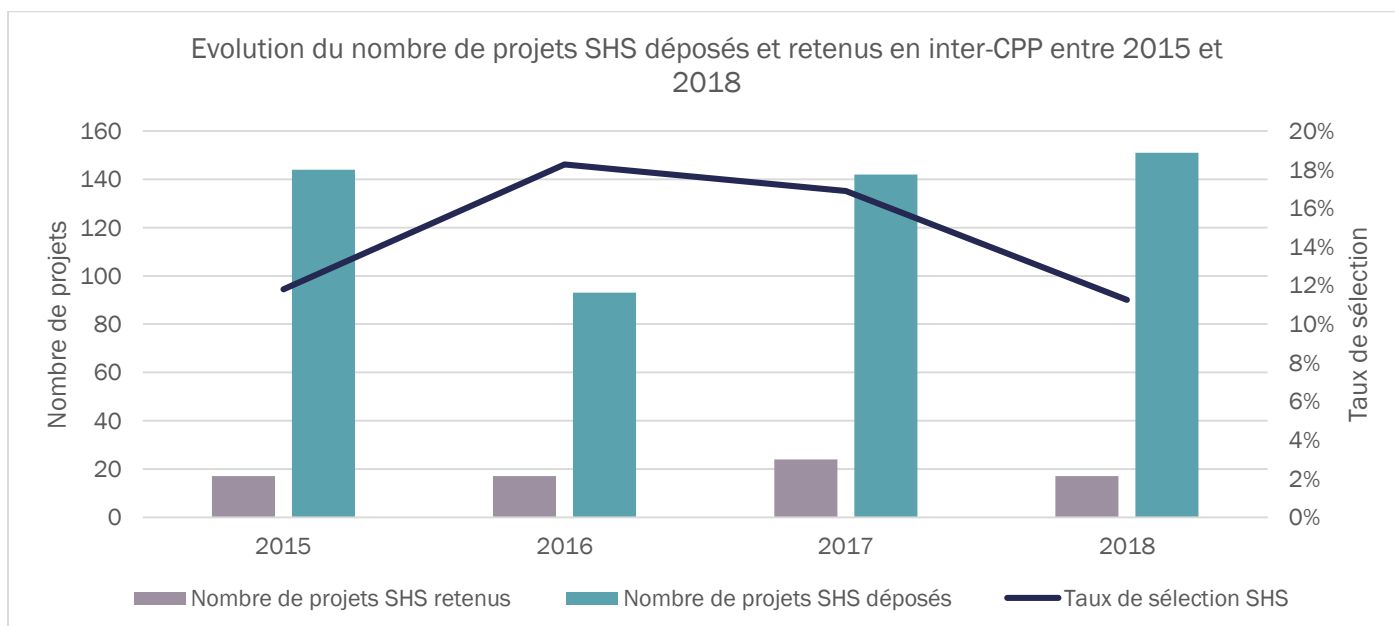
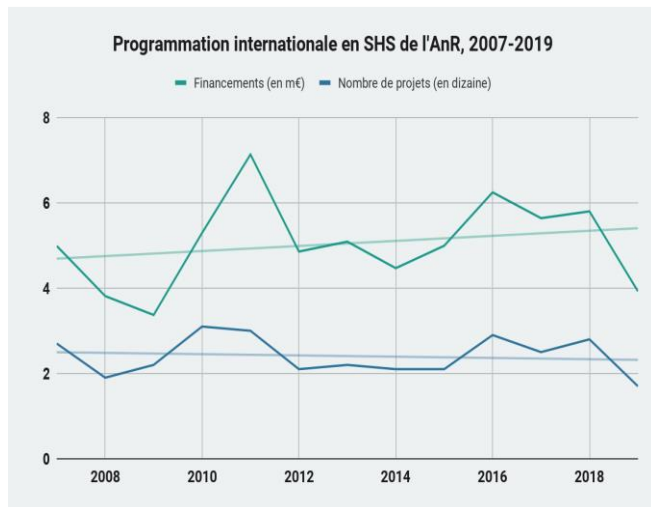


TABLEAU SYNOPTIQUE

	2005-2013		2014-2018	
	Département SHS		Département SHS	
			Inter-CPP	
Nombre de projets déposés en moyenne par an	604		737	
Part des projets SHS dans le dépôt	9,8% du dépôt global		8% du dépôt global	
Caractéristiques majeures de l'évolution des projets déposés	Dépôt en hausse sur les programmes non-thématiques (55% de l'ensemble des projets soumis en 2013) et internationaux, en baisse de moitié sur les programmes thématiques		Recul assez marqué du dépôt sur l'AAPG, triplement sur les AAP internationaux, place plus grande des AAP spécifiques	
Nombre de projets retenus en moyenne par an	134		92	
Part des projets SHS dans la sélection	9,9% de l'ensemble des projets financés		7,3% de l'ensemble des projets financés	
Caractéristiques majeures de l'évolution des projets retenus	Chute progressive de 2006 à 2012 du nombre de projets retenus jusqu'à la baisse historique de 2013 (programmes thématiques - 60% et non-thématiques - 40%)		Augmentation du nombre de projets retenus, en particulier sur l'instrument JCJC de l'AAPG	
Taux de sélectivité pour les SHS en moyenne pour la période considérée	Entre 20 et 27% jusqu'en 2012, 15% en 2013		14,4%	
Caractéristiques majeures de l'évolution du taux de sélectivité	Satisfaisant jusqu'en 2012 et faible en 2013		Majoration du taux de succès d'un point par an, malgré d'importantes fluctuations au niveau des programmes internationaux	
Budget SHS en moyenne par an	26,5 millions d'euros		24,3 millions d'euros	
Part des SHS dans le budget	4,6% du budget annuel de programmation		5,3% du budget annuel de programmation	
Caractéristiques majeures de l'évolution du budget SHS	Baisse de moitié du budget thématique entre 2005 et 2013, doublement du budget non-thématique entre 2005 et 2010		Les SHS ont été plus affectées par la coupe budgétaire de 2015 et ont moins bénéficié de l'augmentation du budget de l'AAPG que les autres domaines	
Budget moyen d'un projet SHS	199 569 euros (soit plus de deux fois inférieur à un projet toutes disciplines confondues)		264 300 euros	
Caractéristiques majeures de l'évolution du budget moyen d'un projet SHS	Doublement du montant moyen entre 2005 et 2013		Le budget moyen continue d'augmenter	
Coordinateurs des projets SHS	Prépondérance du CNRS		Part de plus en plus active des universités	
Partenaires des projets SHS	La majorité des projets sont monoporteurs		Essentiellement des partenaires nationaux inter-sites, ou étrangers	
Disciplines des projets SHS	Surreprésentation de l'économie et de la psychologie, <i>a contrario</i> des disciplines associées à l'étude des langues, textes, arts et cultures		Surreprésentation de l'économie et de la psychologie, <i>a contrario</i> des disciplines associées à l'étude des langues, textes, arts et cultures	
			Surreprésentation des « SHS 3 – Espace, environnement et sociétés » dans le CES « Interactions humains – environnement »	

Les SHS dans les programmes internationaux de l'ANR (2007-2019)

Tendances générales



Les programmes internationaux financent en moyenne 25 projets SHS sur chaque édition, grâce à un budget annuel de l'ordre de 5 millions d'euros. Chaque projet reçoit en moyenne 200 000 euros, ce qui est relativement modeste au regard de l'offre de financement de la Commission européenne notamment. Le budget SHS des appels à projets internationaux représente malgré tout 17% du budget annuel de programmation bénéficiant à ces sciences.

Spécificités des instruments de financement

Les deux appels à projets récurrents, à savoir le programme de collaboration franco-allemand (FRAL) et

Open Research Area (ORA), sont ceux qui ont financé le plus de projets en sciences humaines et sociales. Le premier, en particulier, soutient près de deux tiers des travaux SHS et bénéficie de 65% du budget international dédié à ces sciences. Le second représente environ 15% des projets retenus et des financements.

Les autres programmes ne sont pas récurrents, mais ponctuels (notamment pour les appels bilatéraux), avec une périodicité incertaine (deux appels franco-québécois en 2011 et 2016) ou caractérisés par des périmètres de collaboration assez changeants (les appels de la plateforme transatlantique de 2017 et 2019 ont réuni des Etats partenaires très différents), ce qui réduit vraisemblablement leur lisibilité, et partant la réponse des communautés scientifiques.

Traits distinctifs des projets SHS retenus

Les programmes internationaux de l'ANR mobilisent l'ensemble des sous-domaines scientifiques SHS, et particulièrement les « SHS 6 – Mondes anciens et contemporains », autour de l'histoire et de l'archéologie, les « SHS 2 – Normes, institutions et comportements sociaux », avec la sociologie et les sciences politiques, et les « SHS 4 – Esprit humain, langage et éducation », notamment la psychologie et la linguistique. La géographie, l'anthropologie et les sciences de l'éducation sont en revanche peu représentées.

Le CNRS est l'organisme qui coordonne le plus de projets internationaux à l'ANR, de manière comparable à ce qui est observable au niveau des appels européens. Les universités sont toutefois présentes avec 30% des projets retenus et les écoles et instituts sont particulièrement performants dans certaines disciplines, telles que l'économie et la psychologie, et sur certains instruments, notamment ORA, ECJP et FQRSC.

Conclusion

L'ANR apporte aux sciences humaines et sociales un volume inédit de financements, en hausse continue ces dernières années, mais qui ne bénéficient qu'à un nombre limité de communautés scientifiques et laissent certaines universités éloignées du champ d'action de l'ANR. En privilégiant, à partir de 2013, une approche thématique, les axes de recherche de l'AAPG sont loin de refléter la diversité des secteurs disciplinaires en SHS tout comme la normalisation des budgets attribués par projet ne traduit pas la diversité des besoins du milieu.

Depuis 2014, le traitement de l'interdisciplinarité qui est plus dépendant de l'organisation interne de l'ANR que d'un traitement scientifique, certes complexe, de l'apport de différentes disciplines à un projet n'est pas favorable aux SHS. Outre qu'elles se voient privées de thèmes de recherche (il y a une économie de l'environnement, une sociologie de la santé, une histoire de la sécurité...), on leur attribue parfois des projets dans lesquels leur participation est cosmétique.

Après une baisse spectaculaire en 2014, le taux de sélectivité s'est amélioré mais est resté si bas qu'il n'encourage pas au dépôt.

Pour remobiliser les communautés au dépôt, l'alliance Athéna a émis plusieurs propositions dans le cadre de la préparation du plan triennal de l'ANR (2022-2025) :

- Rétablir un taux de succès de 25%, tel qu'il était aux commencements de l'Agence, en augmentant le nombre de projets SHS retenus.
- Repenser les axes de recherche du domaine selon un prisme disciplinaire comme pour les autres sciences (modèle de l'ERC).
- Redéfinir les conditions de l'interdisciplinarité au sein de l'ANR pour s'assurer d'une juste représentation de l'ensemble des secteurs scientifiques dans les projets de recherche collaborative.
- Retenir pour les projets soutenus un financement compris entre 150 000 euros et 500 000 euros, en encourageant indifféremment les projets collaboratifs, les projets monoporteurs et les projets de site.
- Intégrer la possibilité de financer du temps de recherche pour les EC
- Intégrer le financement de thèses notamment dans les domaines des humanités
- Redéfinir la recherche partenariale en l'ouvrant à l'ensemble des acteurs économiques.
- Soutenir une action spécifique pour la recherche participative
- Lancer des appels à projets sur l'information/communication scientifique
- Rendre plus lisible la programmation internationale de l'Agence et sa complémentarité avec l'offre de la Commission européenne.